

L'ASSOCIATION,

Journal de la Nièvre.

Politique. — Industrie commerciale et agricole. — Jurisprudence. — Littérature.

Le JOURNAL paraît le Jeudi et le Dimanche. On s'abonne à Nevers au bureau du Journal, et chez tous les Directeurs de Poste. — Prix de l'abonnement : Pour le département, 20 fr. pour un an, 10 fr. pour six mois, 6 fr. pour trois mois. — Hors du département, 24 fr., 12 fr., 6 fr. 50 cent. — Prix des insertions, 25 cent. la ligne. — Tout ce qui a rapport à la rédaction doit être adressé à M. C. GAUVIN, rédacteur en chef, rue St.-Martin, N^o 3. — Tout ce qui concerne les Abonnements et les Annonces, au bureau du Journal, rue des Merciers, N^o 16. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

NEVERS. — 18 Novembre.

LA PAIX.

Après avoir protesté du respect religieux du gouvernement français, pour les traités de 1815, M. Thiers s'était plaint dans ses notes au gouvernement britannique, qu'on eût brisé par la convention de Londres l'équilibre européen, tel qu'il avait été constitué par ces traités. Il avait déclaré en outre que l'existence du vice-roi d'Égypte était aussi nécessaire à l'intégrité de l'empire ottoman que l'existence du sultan, et, en abandonnant la fixation des limites territoriales de la Syrie aux chances de la guerre, il établissait un *casus belli* dans le renversement de la principauté égyptienne.

Aujourd'hui lord Palmerston répond avec une superbe raillerie aux humbles successeurs de M. Thiers. Il se déclare très-satisfait des assurances réitérées que lui donne la France, de son amour constant pour la paix et de son désintéressement dans les affaires d'Orient. Il partage entièrement sa manière de voir en ce qui concerne l'état de l'Europe fondé par les traités de 1815, il pense aussi que l'intégrité de l'empire ottoman est essentielle à l'équilibre établi par ces traités. Mais, suivant lui, la convention de Londres n'a d'autre but que de maintenir l'intégrité de la Turquie. Renverser le vice-roi d'Égypte, c'est fortifier le sultan; l'existence du premier est incompatible avec la puissance du second. Tel est l'avis du gouvernement turc auquel les puissances étrangères n'ont que le droit de donner des conseils ou de prêter des secours contre un vassal rebelle.

Nous pouvons nous tromper, mais nous ne serions pas étonnés que cette note dédaigneuse n'ait converti à l'opposition, un certain nombre de députés résolus auparavant à prêter leur concours au cabinet du 29 octobre.

Ils avaient espéré sans doute qu'on ferait quelques concessions à MM. Soult et Guizot, en raison de leurs opinions pacifiques. Et ils auront vu que la faiblesse, au lieu d'attirer de bons procédés, n'entraînait que plus d'affronts. Au lieu d'imposer au cabinet des Tuileries des conditions moins dures, en raison de sa soumission, on ne répond à ses avances que par de nouvelles exigences.

Quant au cabinet, que fera-t-il? Ses dispositions seront-elles changées? Il ne faut pas le croire. Quoiqu'il ait déclaré en succédant au premier-mars qu'il conformerait sa politique extérieure à la note du 8 octobre, c'est à-dire, suivant l'explication qu'il en donnait contrairement aux affirmations de M. Thiers, qu'il abandonnerait la Syrie et qu'il maintiendrait la question du *casus belli* à la protection de Mohammed-Aly comme vice-roi d'Égypte, il n'entreprendra pas la guerre pour relever notre allié de la déchéance prononcée contre lui par la Porte à l'instigation des quatre puissances et proclamée nécessaire,

essentielle à l'empire ottoman, dans la dernière note du gouvernement britannique.

La cour veut la paix à tout prix; le cabinet Soult-Guizot se conformera aux vœux de la cour.

C'est la paix la plus honteuse pour une nation. La France la repousse par sentiment, par patriotisme. Elle devrait encore la repousser par calcul. Car il est évident qu'elle sera désavantageuse pour nous en fait et en principe.

En fait, elle livrera le champ libre de l'Orient à nos ennemis. Leur influence ou leurs conquêtes se réserveront le monopole exclusif du commerce du Levant. Nos villes maritimes dont les relations dans la Méditerranée font la principale richesse, seront ruinées, et leur décadence aura de désastreux contre-coups dans les cités intérieures en rapport avec elles.

En principe, la France déshonorée aura perdu pour l'avenir toute influence; elle ne pourra plus trouver aucun allié dans le monde; on ne croira plus à ses promesses; on dédaignera sa protection. Nous serons isolés moralement, et la coalition, enhardie par notre faiblesse et notre abandon, se montrera nécessairement plus audacieuse et plus exigeante.

Les journaux ministériels voulaient nous faire croire que la coalition ferait au ministère Guizot des concessions auxquelles M. Thiers était un obstacle. Quelles concessions? Après nous avoir insultés, provoqués, après avoir renversé notre allié par la violence, on daignera peut-être nous permettre de souscrire à sa ruine avec les quatre puissances!

Et maintenant que la Sainte-Alliance est assurée qu'il suffira de menacer la France et d'effrayer son gouvernement pour influer sur la composition des cabinets, elle sera maîtresse de renverser, avec ce système, tout ministère qui adopterait un programme tant soit peu progressif, si toutefois un tel ministère peut s'établir au-dessus des intrigues de la cour!

Ainsi, maintenant, l'Europe absolutiste pèsera sur nous de tout son poids. Non seulement elle dominera notre politique extérieure, mais encore notre politique intérieure. S'il arrivait aux affaires un cabinet qui ne plût pas à la Sainte-Alliance, elle le renverserait en nous menaçant de la guerre, comme elle a renversé le cabinet du 1^{er} mars.

Voilà quelles seraient les principales conséquences de la paix à tout prix.

A ces suppositions qui ne sont que les corollaires pour ainsi dire immédiats de la politique actuelle de la cour, comme la convention de Londres n'a été que la conséquence naturelle de sa politique passée, on pourrait en ajouter d'autres.

En vertu des traités ignominieux de 1815, sur lesquels la diplomatie prétend se baser, qui nous dit que la Turquie, et les quatre puissances, sous son nom et sous le prétexte de maintenir l'intégrité de l'empire ottoman, ne nous redemandent pas l'Algérie? L'Algérie, comme l'Égypte était légalement une dépendance de la Porte.

Une fille, qui aurait voulu céder, se serait bien gardée de répondre : la naïve Célestine comprit cela : aussi, après avoir délibéré orageusement toute la journée, en cassant son fil, en perdant ses aiguilles, décida-t-elle qu'elle répondrait. Mais comment? Dans quels termes? Ce n'était pas l'orthographe qui embarrassait le plus Célestine; on ne redoutait pas les dangers qu'on ignore; c'étaient les choix des mots, la tournure des phrases. Célestine avait peur d'en trop dire, ou de n'en pas dire assez; elle ne voulait rien de louche ni dans les idées, ni dans l'expression, et l'on a beau avoir quelque esprit naturel, on a beau avoir lu quelques volumes de Georges Sand et de Balzac, la difficulté de traduire littéralement sa pensée sur le papier n'en est pas moins effrayante pour quiconque n'a l'habitude que des points arriérés et du surjet.

Célestine réfléchit longtemps, et comme au bout d'une demi-heure elle n'en était pas plus avancée, elle jugea qu'il valait mieux s'abandonner au hasard, et laisser courir sa plume. La première ligne tracée, le reste alla tout seul; cette première ligne était conçue ainsi : « En lisant votre lettre, monsieur, j'ai dû croire que vous vous étiez trompé d'adresse. » Dès lors Célestine respira plus à l'aise et elle ajouta qu'elle ignorait ce qui dans sa conduite avait pu autoriser Jules à lui écrire, ainsi qu'il l'avait fait. Orpheline depuis l'âge de seize ans, n'ayant pour parent qu'un oncle, qui habitait Chaumont et qu'elle connaissait à peine, elle avait senti que le travail était son unique ressource, et elle s'y était vouée sans réserve. Elle avait fui tous les plaisirs, dont ses camarades d'atelier étaient avides. Jamais on ne la voyait au bal, rarement aux promenades; elle n'avait été qu'une fois au spectacle. Elle se trouvait bien de sa paisible existence, et ne voulait rien y changer. Jules s'était donc fait illusion, en espérant que son hommage serait accepté. Elle aimait à croire qu'il s'abandonnait de même sur l'espérance qu'il éprouvait pour elle : ce qu'il prenait pour de l'amour n'était peut-être que de l'amitié, peut-être moins encore. « En tout cas, disait-elle, si vous me portez de l'intérêt, prouvez-le-moi en ne m'écrivant plus. »

Célestine avait envie des'en tenir là, et c'était le plus sage; mais en relisant sa lettre, il lui sembla que cette conclusion avait quelque chose de trop sec. La lettre de Jules n'était pas une offense, et ne contenait rien que de flatter. S'il était réellement amoureux, après lui avoir été tout espoir n'y avait-il pas de l'humanité à l'en consoler par une phrase légèrement nuancée de bienveillance, et même jusqu'à un certain point de gratitude? Célestine se laissa séduire à cette idée, dont elle ne démentait pas bien l'origine, et, reprenant la plume,

Qui nous dit encore qu'on ne rétablira pas, à la première circonstance, la Belgique sous le joug de la Hollande?

La France est entourée d'ennemis implacables, dont les principes absolutistes et l'ambition ne sauraient s'accommoder de tolérer auprès d'eux une nation libre, riche et puissante. Ils sont réunis en une coalition formidable. Qui les arrêtera, quand on nous aura livrés à leurs attaques à force de concessions?

La paix qu'on veut imposer à la France, ne serait qu'un état de guerre permanent, sans avantage aucun; elle n'enfanterait que calamités. A la honte elle ajouterait l'abaissement, à l'abaissement, la ruine du pays.

Une telle paix est impossible, elle tuera le juste-milieu qui croit se maintenir avec elle, comme la guerre qui avait fait l'élévation et la gloire de l'empire a renversé l'empire.

BULLETIN POLITIQUE.

La note de lord Palmerston était très-grave. Le ministre l'a encore aggravée. Afin d'atténuer l'impression désavantageuse qu'elle avait produite sur ses partisans eux-mêmes, il a publié dans le *Message*, son journal officiel, quelques lignes dont se prévaut inévitablement le cabinet britannique.

« La note du 2 novembre, a-t-il dit, est destinée à combattre quelques-uns des raisonnements contenus dans la note du 8 octobre de M. Thiers. Cette pièce est une pure discussion de principes, sans application probable aux événements, et qui ne change rien au conseil donné par le cabinet anglais à la Porte pour le retrait de la déchéance du pacha, si le pacha accepte les conditions qu'on lui a proposées. »

L'officieux commentateur du protocole anglais s'efforce en vain de dissimuler l'évidence. Il feint d'oublier que la note du 2 novembre n'est pas adressée au dernier ministère, sa date le prouve, mais au ministère Guizot. Ce n'est donc pas uniquement pour répondre à quelques raisonnements de M. Thiers qu'elle a été écrite. Elle a un autre but.

Chose remarquable d'abord! Elle ne contient aucun mot de conciliation pour le nouveau cabinet, établi pour solliciter la bienveillance de la coalition!

Quant à son but, il est manifeste. Elle ferme la porte à toute espèce de négociations, car elle dédaigne l'*ultimatum* de la France posé par M. Thiers. Elle déclare que l'existence du vice-roi d'Égypte est incompatible en principe avec l'intégrité de l'empire ottoman; elle proclame la légalité du *fetwa* de déchéance prononcé par la Porte, et elle menace d'accomplir cet arrêt, si Mohammed-Aly résiste et par conséquent si la France, se conformant à son *ultimatum*, veut protéger sa puissance. Cela est clair. Que fait notre ministère? Lui qui devait, disait-il, s'en référer, pour la politique à suivre dans la question d'Orient, à la note du 8 octobre qui déclarait l'existence du vice-roi d'Égypte es-

elle écrivit dans toute l'innocence de son cœur : « Je n'ai jamais rien désiré au monde qu'un ami sincère et sûr; si vous le voulez, et que je vous semble digne, et ami, ce sera vous! »

II

Quinze jours s'étaient écoulés : par une belle matinée de dimanche, Célestine allait et venait dans sa chambre, qu'il illuminait un splendide rayon de soleil. C'était toujours la même jeune fille, toujours la même chambre, et pourtant au premier coup d'œil on aurait eu peine à les reconnaître, tant leur physionomie était changée! Le bonheur et la joie étincelaient dans les yeux de Célestine; le sourire épanouissait ses lèvres. Naguère encore si timide, si recueillie, elle avait pris un air plus libre et plus hardi : elle portait la tête plus droite, marchait d'un pas plus lesté, et semblait vouloir bondir ou s'envoler. Le mobilier de la mansarde n'avait pas subi de révolution notable, mais il y avait des fleurs partout, des fleurs sur la cheminée, des fleurs sur la table et sur la commode : il y avait dans un verre à pied un charmant bouquet de bal, arrangé par une main artiste. Enfin, les apprêts élégants d'une toilette de jeune fille couvraient le lit et les trois chaises : un joli chapeau de paille d'Italie pendait à l'espagnolette de la fenêtre.

Onze heures vinrent à sonner à l'horloge de Bonne-Nouvelle. Célestine jeta brusquement son peignoir, saisit son corset et se mit à se lacer elle-même devant un petit miroir posé sur la commode. A la vivacité de ses mouvements, il était facile de juger que Célestine craignait d'être en retard; sa main droite courait précipitamment d'œillet en œillet, tandis que la gauche serrait le lacer avec force et par saccades toujours plus rapides. Elle n'était qu'à moitié de son opération, quand elle entendit frapper rudement à sa porte. « Je n'attends personne, se dit-elle, personne du moins qui frappe ainsi !... On se trompe sans doute !... Je n'ouvrirai pas. » A peine cette résolution était-elle prise, qu'un second coup retentit, puis un troisième. Les mains si agiles s'arrêtèrent; le regard si joyeux s'assombrit : l'inquiétude gagnait Célestine, et pourtant elle se disait toujours : « Je n'ouvrirai pas. » Alors une grosse voix cria par le trou de la serrure : « Ouvrez !... ouvrez donc !... C'est ici que demeure Mlle Célestine !... Je sais que vous y êtes !... Je vous vois !... » A l'instant, les deux bras de la jeune fille se croisèrent sur sa poitrine; ses jambes tressaillèrent d'effroi; on la voyait, et elle était presque nue! Du reste, il n'y avait plus d'hésitation possible; elle était prise en flagrant délit de présence réelle et de silence évasif; il fallait absolument répondre, et

Feuilleton de l'Association.

Vous, toi et lui.

I

Il était neuf heures et demie du soir : en quittant l'atelier de la matresse couturière, chez qui elle travaillait depuis six mois, Célestine était entrée dans la boutique d'un papetier de la rue Montorgueil; elle y avait acheté un cahier de petit papier à lettres et une plume taillée, puis elle s'était hâtée de regagner sa triste mansarde, perchée au cinquième étage d'une vieille maison de la rue de Cléry. Après avoir allumé une chandelle toute neuve et versé un peu d'eau fraîche dans le fond d'un ci-devant pot de pomnade qui lui servait d'encrier, la jeune fille s'assit devant une table boiteuse, sur une chaise qui ne l'était guère moins; elle prit la plume, la trempa dans l'encre; mais au moment de commencer à écrire, elle s'arrêta tout-à-coup, posa son coude sur la table, et appuya sa tête dans sa main; son regard fixe annonçait une profonde réflexion. C'est que jamais Célestine ne s'était trouvée dans une position si délicate; jamais son cœur et sa tête ne s'étaient livrés un combat si opiniâtre. A la fin, la tête l'avait emporté sur le cœur; mais qui ne sait ce que coûtent de pareilles victoires, et combien il est difficile d'en rédiger convenablement le bulletin?

Célestine avait reçu le matin même une de ces lettres comme il en circule tous les jours par milliers à Paris; c'était la première de ce genre qu'on eût osé écrire à Célestine. Un jeune homme, qu'elle avait vu souvent dans la semaine chez sa matresse couturière, qu'elle avait rencontré deux fois le dimanche aux Champs-Élysées, et une fois au Vaudeville, qui lui avait toujours parlé avec respect et politesse, un jeune homme bien connu dans le commerce, tout à fait distingué de manières et de mise, lui avait déclaré par écrit des sentiments qu'elle n'avait que trop devinés, sans toutefois en être positivement sûre. Jules Aubriot (c'est le nom du jeune homme) sollicitait vivement une réponse; il voulait savoir à quoi s'en tenir sur l'état du cœur de Célestine. L'aimait-elle? ne l'aimait-elle pas? Si elle était libre, qui pouvait l'empêcher de lui confier sa destinée? Il mourait d'inquiétude et palpitait d'espoir. Le pire des tourments pour lui, c'était le doute; il attendait son arrêt, dans les trames les plus cruelles, et, quel qu'il fût, jurait de s'y soumettre; mais par pitié, par grâce, il suppliait Célestine de ne pas le lui faire attendre longtemps.

sentielle à l'intégrité de l'empire ottoman, au lieu de repousser la prétention du cabinet britannique en opposition formelle avec cette note, il accepte sans discussion les principes posés dans le protocole de lord Palmerston, il va au-devant des concessions qu'on réclame de lui, il acquiesce de lui-même à sa propre humiliation, il défend officieusement devant la France la politique de ses ennemis. Un tel débat promet.

Le projet de l'adresse en réponse au discours de la couronne sera, assure-t-on, modifié par suite de ce nouvel épisode de la diplomatie et de l'impression qu'il a produite. Au lieu d'être une paraphrase banale de la royale harangue, on prétend, qu'il sera plus ferme qu'on n'avait dû l'espérer de la commission. Nous n'en croyons rien.

Cette commission nommée depuis huit jours ne paraît pas disposée à avancer son travail, et elle se propose de nous faire encore attendre un semaine les platitudes qu'elle doit présenter à la chambre. On veut gagner du temps. On espère que quelque échec grave arrivé à Mohammed-Aly donnera occasion de défendre avec plus d'avantage la nécessité de se résigner aux faits accomplis.

Toutes les supposition les plus fâcheuses peuvent avoir cours et être accueillies sans difficulté, tant le ministère excite de défiance dans le pays.

Ainsi sur tous les bancs de la chambre circulait ces jours derniers la nouvelle de la prorogation prochaine des chambres. On parlait même d'une dissolution et d'un travail préparatoire sur les élections, ordonné dans ce but par le cabinet. La presse avait admis, comme très-probable, l'intention qu'on prêtait au ministère. Le *Messenger* l'a démentie, mais comme on sait ce que signifie un pareil démenti, on craint que le ministère ne publie en effet hientôt une ordonnance de prorogation. Ce serait un premier coup d'état en attendant qu'en l'absence des députés, il procédât à de plus hardis projets.

Le parlement anglais a été prorogé au 10 décembre prochain.

Nous lisons dans le *Commerce* :

« Un fait plein d'expression et d'avertissements va servir plus que toutes les dissertations à caractériser l'esprit de la politique suivie par nos gouvernants, depuis 1830. Lorsque, après le désastre de Waterloo, Louis XVIII entra en France, il choisit son cabinet; et si l'on veut se rappeler les événements et les pensées qui dirigeaient en ce moment la restauration, on reste convaincu que les hommes élus alors pour comprimer l'esprit national au dedans, sacrifier le pays au dehors, étaient bien les instruments et les agents les plus sûrs de l'étranger. Eh bien ! ce ministère chargé de distribuer les dépoüilles de notre puissance, destiné à sanctionner notre défaite et la domination des alliés, ce premier ministère de réaction et d'anti-nationalité, composé sous l'impression immédiate de notre ruine et de l'invasion étrangère, il a presque exclusivement dirigé nos affaires depuis la révolution de juillet, et, sauf ceux qui sont morts avant cette époque, tous ses membres sans exception ont occupé plusieurs fois le pouvoir ou possédé une influence prépondérante sur le gouvernement issu des barricades. La preuve en est facile à fournir; il suffira de présenter la liste du cabinet nommé par Louis XVIII à son retour de Gand. Cette liste, la voici :

ADMINISTRATION DE 1815.

MM. de Talleyrand président du conseil, ministre des affaires étrangères.

ADMINISTRATION DEPUIS 1830.

Ambassadeur à Londres après la révolution de juillet. Chargé de nous réconcilier avec l'Europe; inspirateur et directeur du système diplomatique constamment suivi depuis les conférences de Londres.

Le baron Louis, ministre des finances.

Deux fois ministre des finances depuis 1830.

d'une voix tremblante elle laissa échapper ces mots : « Que demandez-vous ? — Ce que je demande ? reprit la grosse voix ; je vous l'ai déjà dit, c'est Mlle Célestine !... c'est vous !... » — « Oui, mais... que voulez-vous ? » balbutia la jeune fille d'un ton encore plus bas, d'une voix encore plus brisée. — « Ah ce que je veux ?... Je vous le dirai tout-à-l'heure... J'arrive de Chaumont !... »

De Chaumont !... La foudre du ciel n'eût pas plus terriblement frappé Célestine que ces deux mots si insignifiants pour tout autre. De Chaumont !... C'était donc son oncle, son unique parent qui, comme on sait, habitait cette ville ! Il était donc venu à Paris sans la prévenir ! Et pourquoi était-il venu ? Pourquoi tomber ainsi à l'improviste ? Une telle démarche n'annonçait-elle pas une pensée d'inquisition et de défiance ? Assurément l'oncle avait voulu surprendre sa nièce pour savoir au juste comme elle vivait, comment elle était logée, s'il y avait concordance entre sa manière d'être et ce qu'elle disait dans ses lettres. Et quel moment avait-il choisi ? Ah ! pauvre Célestine ! quel saisissement ! quel regret ! quelle douleur amère ! Se voir frustrée en une seconde d'un espoir nourri pendant huit jours ! Renoncer à une promenade dans les bois, à un dîner en tête à tête, et avec qui cette promenade, ce dîner ?

La pauvre fille ne sentait plus la force de parler, d'agir ; elle restait muette, immobile, et pourtant son oncle était là qui attendait. Il y avait péril à le laisser trop longtemps à la porte, car un autre pouvait survenir, et de cette rencontre inopinée pouvait naître un quiproquo d'abord, une explication ensuite. La seule crainte de ce malheur rendit quelque énergie à Célestine ; à demi-lacée, elle se hâta de passer un robe, de jeter un foulard sur son cou, et, dans ce simple appareil, le front pâle, les yeux éteints, le pied chancelant, elle s'avança vers la porte ; elle ouvrit enfin... Mais comment exprimer sa surprise quand, au lieu de l'oncle qu'elle croyait voir, elle aperçut Jules Aubriot, qui devait venir la prendre une demi-heure plus tard, avec qui elle devait passer la journée, et qui s'était fait un malin plaisir de l'épouvanter avec une grosse voix d'oncle ? On expira de joie aussi bien que de peine : il s'en fallut peu que Célestine ne succombât à la violence de cette heureuse péripétie. Elle regarda Jules, lui sourit, et tomba dans ses bras plus morte que vive, en s'écriant : « Ah !... c'est toi ! »

HI.

L'hiver était venu, et avec l'hiver le bal masqué, les intrigues, les soupers fins, la folie. Le bal masqué avait remplacé pour Jules et Célestine les courses champêtres, et les petits dîners à la porte Maillois, Vincennes et Saint-Germain. Combien en peu de mois Célestine était changée ! Qu'avait-elle donc fait de ses sages résolutions ; de ses bons principes ? Elle en avait gardé tout autant que l'amour peut en laisser à un cœur de jeune fille, et la preuve, c'est qu'elle commençait toujours par refuser les parties de plaisir que lui proposait Jules,

Le baron Pasquier, ministre de la justice.

Le comte Molé, directeur général des ponts-et-chaussées.

Decazes, préfet de police.

De Barante, secrétaire général de l'intérieur.

Guizot, secrétaire général du ministère de la justice.

Le général Maison, commandant la 1^{re} division militaire.

Chancelier de France, président de la chambre des pairs ; l'un des membres les plus influents et les plus actifs du parti de la cour.

Ministre des affaires étrangères dès le 7 août 1830 ; chef de deux cabinets, le 6 septembre 1837 et le 15 avril 1838 ; candidat actuel du parti de la cour.

Grand référendaire de la chambre des pairs ; émule de M. Pasquier dans la direction secrète de notre politique.

Ambassadeur à Turin et à St-Petersbourg.

Quatre fois ministre depuis 1830 ; ambassadeur à Londres.

Trois fois ministre depuis 1830 ; ambassadeur à Vienne et à St-Petersbourg, chargé de plusieurs missions secrètes.

Dans les circonstances où nous sommes, en face des redoutables conjonctures où nous place la faiblesse de notre politique et la désertion de notre ministère, nous soumettons sans réflexion ce tableau au public.

Ont été désignés au choix du gouvernement pour les grades de colonel et de lieutenant-colonel de la garde nationale de Nevers :

MM. Manuel aîné par 81 suffrages ; Pelletier par 56 ; Greppo par 49 ; Barrat par 39 ; Lelong par 30 ; Lafarge par 28 ; Gaudinot par 27 ; Vigoureux par 25 ; Messin par 19 ; Mérijot, Louis, par 18.

Ont été nommés chefs de bataillon, du premier M. Barrat, du second M. A. Carymantrand.

Ont été élus porte-drapeaux, dans le premier bataillon, M. Lacoche, gérant de l'Association, et dans le second, M. Destève fils, ancien chapelier.

Dimanche dernier a eu lieu l'élection du membre du conseil d'arrondissement, en remplacement de M. Wagnien démissionnaire. Trois candidats étaient sur les rangs, MM. de Vertpré, Arloing et Leblanc-Laborde fils. M. Arloing a été élu à une forte majorité au deuxième tour de scrutin.

Nouvelles de la Loire.

NEVERS. — La Loire qui avait commencé à décroître, a augmenté ces jours derniers. Les pluies continuelles de cette semaine ont causé encore une nouvelle crue.

La Nièvre grossit également.

ORLÉANS. — On lit dans le *Journal du Loiret*, du 14 :

La Loire a sensiblement baissé ces jours derniers. Elle n'est plus ce matin qu'au sixième degré de l'étiage.

SAUMUR. — On lit dans le *Courrier de Saumur*, du 11 :

Hier au matin, le bateau à vapeur les *Inexplicables* qui descendait le fleuve a été poussé par le vent contre une des piles du pont Cessart qu'il a heurtée avec violence.

A ce choc, un des passagers, effrayé du bruit et croyant sans doute que le danger était plus grand, s'est précipité à la Loire. Le canot du bord lancé à l'eau sur le champ, a volé à son secours. Mais le vent et la lame mettaient obstacle à ce que le marinier qui montait la frêle embarcation put embarquer le naufragé, et celui-ci a dû prolonger sa baignade jusqu'à ce qu'une toue, conduite avec vigueur par deux ouvriers anglais du gazomètre, fût arrivée à son aide pour le conduire à terre.

Les voyageurs du bateau ont été embarqués sur un autre bateau qui se trouvait dans notre port et qui a fait immédiatement route pour Nevers.

c'est qu'elle avait besoin d'être entraînée par lui, pour sauter à pieds joints sur les considérations d'économie, d'ordre et de santé, qu'elle opposait toujours à ses offres séduisantes. Quelquefois même à force de le prier, de le supplier, elle obtenait de lui qu'il manquerait à de joyeux appels, et qu'il irait se coucher tranquillement, pour être en état de vaquer le lendemain aux affaires de son patron, car elle sentait par elle-même que le plaisir est l'ennemi juré du travail. Avant de connaître Jules, elle était l'ouvrière la plus assidue, la plus active : quand il s'agissait d'un ouvrage pressé, promis à jour fixe, c'était à Célestine qu'on le donnait, et il n'y avait pas d'exemple que la promesse n'eût pas été tenue, devancée même, tant l'ouvrière était ponctuelle, laborieuse, esclave du devoir ! Alors elle levait tous les jours à cinq heures, et, sauf le temps des repas, travaillait jusqu'à neuf ; aussi dans les ateliers on la citait comme modèle. Depuis qu'elle aimait Jules, Célestine était bien déchue de sa régulière perfection ; le modèle avait beaucoup perdu de sa renommée, et les camarades de Célestine n'avaient pas tardé à deviner la cause de ce changement. Elles avaient toutes connu le malheur, ou plutôt le bonheur, et savaient y compatir. Célestine avait d'ailleurs le cœur trop plein pour qu'il n'en débordât pas quelque confiance. Elle raconta toute son histoire à une amie, qui avait plus de raisons qu'une autre pour la comprendre, et sympathiser avec elle. A compter de ce moment, Célestine s'imagina qu'il ne lui manquait rien : elle était heureuse, et avait quelqu'un à qui le dire.

Plus la liaison de Jules et de Célestine se prolongeait, plus celle-ci cherchait les moyens de la rendre solide, en l'établissant sur des bases raisonnables, et pour cela elle ne concevait rien de mieux que de ramener Jules aux idées qui l'avaient dirigée toute sa vie, et qu'elle n'avait perdues de vue qu'un moment. Célestine s'imposa la loi de refuser au moins une partie de plaisir sur trois, que lui proposait Jules, et d'employer la faculté persuasive, dont l'avait douée la nature, à l'y faire renoncer lui-même, dans l'intérêt de son avenir, et même de son présent. Jules avait déjà quelques dettes ; il ne se piquait pas d'une exactitude rigoureuse à payer son tailleur, son bottier, et, dans l'occasion, il ne se faisait pas scrupule d'emprunter quelques napoléons à un ami. Célestine le savait, et se reprochait toujours de contribuer à un désordre, dont elle redoutait les conséquences. De jour en jour, les sermons devenaient donc plus fréquents et plus vifs. Quand la grande semaine du carnaval approcha, Célestine crut devoir redoubler d'insistance, et ne fut pas médiocrement flattée de voir que la grâce de sa parole opérât sur le cœur de Jules ; son succès même l'étonna par sa rapidité ; Jules céda beaucoup plus promptement qu'à l'ordinaire, et consentit à rayer du budget de leurs plaisirs les nuits si coûteuses du dimanche et du mardi gras.

Célestine s'applaudissait de sa victoire, et, en se levant fraîche et reposée, le matin même du mercredi des Cendres, elle se félicitait de penser que Jules avait bien dormi, comme elle, qu'il n'avait pas dé-

L'avarie est, dit-on, assez considérable et demandera d'importantes réparations.

On lit dans le même journal, du 12 :

Nos prévisions ne nous trompaient pas, la Loire recommence à croître. Elle marquait hier, à cinq heures du soir, 4 mètres 30 à l'échelle du pont Cessart et la crue continue. Dans 24 heures on avait eu 35 centimètres de crue.

L'état pluvieux et continuellement assombri de l'atmosphère ne permet pas d'espérer que la Loire diminue de sitôt. D'ailleurs, on annonce de la crue dans la haute Loire.

Le Thouet est débordé ; il inonde toutes les prairies du fond de la vallée.

On lit dans le *Précurseur de l'Ouest*, du 13 :

ANGERS. — Aujourd'hui, à 8 heures du matin, les eaux de la Loire étaient à 3 mètres 60 à l'étiage du Pont-de-Cé. Elles étaient hier à 3 mètres 50.

Le contre-courant occasionné dans la Maine par suite du refoulement des eaux de la Loire, a cessé. Les eaux s'écoulent. Elles sont aujourd'hui à 3 mètres 89 à l'étiage du pont d'Angers.

NANTES. — On lit dans le *National de l'Ouest*, du 11 :

La Loire était hier à l'échelle du pont de la Bourse, à 3 mètres 05 cent. ; elle était ce matin à 3 mètres 30 c. — Augmentation : 25 centimètres.

On lit dans le *National de l'Ouest*, du 12 :

L'eau continue à croître à Nantes et sans interruption : hier l'échelle du pont de la Bourse marquait 3 mètres 30 centimètres, et ce matin elle marquait 3 mètres 60 centimètres.

— On lit dans le *National de l'Ouest*, du 13 :

Hier jeudi, l'échelle de la Bourse marquait 2 mètres 60 cent. ; ce matin, à 7 h. 1/2 la Loire était à 3 mètres 77 cent. — Augmentation pendant la nuit, 17 cent.

On nous écrit de Château-Chinon le 16 novembre 1840.

MM. Charollais, maître de pension, et Fauveau, directeur de l'école d'enseignement mutuel, viennent d'être nommés membres du comité d'arrondissement chargé de surveiller et d'encourager l'instruction primaire.

Ces fonctions étaient exercées depuis 7 ans, par M. Charollais et M. Tixier, instituteur communal. Ce dernier est donc destitué. C'est en effet une destitution, car l'article 19 de la loi du 28 juin 1838 ne dit pas que les maîtres de pension et instituteurs, désignés pour faire partie du comité d'arrondissement, sont nommés pour un temps déterminé. L'article 20, qui réduit à 3 ans la durée des fonctions des notables élus par le conseil d'arrondissement, ne s'applique qu'à ceux-ci. Donc MM. Charollais et Tixier n'avaient pas cessé leurs fonctions, M. Charollais n'avait pas besoin d'une institution nouvelle, et le remplacement de M. Tixier par M. Fauveau n'est autre chose qu'une destitution.

Cette mesure est l'objet d'un mécontentement universel. Non pas que l'on ne tienne M. Fauveau pour un homme honorable, mais chacun se demande comment un instituteur, tel que M. Tixier, si recommandable par sa probité et sa capacité, par l'aménité de ses mœurs, qui se livre à l'instruction, depuis 40 ans et avec succès, qui récemment encore a obtenu une médaille d'argent, en récompense de ses bons et loyaux services, a pu être frappé d'une révocation aussi brutale.

On assure que le comité d'arrondissement s'associe à l'opinion publique pour déverser le blâme sur cet acte inqualifiable.

L'autorité ouvrira-t-elle les yeux, et se croira-t-elle obligée de réparer une injustice ?

pensé d'argent, et que, comme elle, il était prêt à travailler avec courage. Elle se complaisait dans la douce sensation d'un bien-être qu'elle regardait comme son ouvrage, lorsque son amie, sa confidente, vint lui rendre visite et lui faire à son tour ses confidences. Elle n'avait pas été aussi rangée que Célestine et avait passé la nuit au bal. Jusque-là, rien d'extraordinaire ; mais ce qui lui semblait singulier, c'est qu'elle était sûre d'y avoir rencontré Jules, caché sous un costume qui déguisait mal sa figure ; c'est qu'il y était avec une femme déguisée, et que pourtant elle avait cru reconnaître. Par amitié pour Célestine, elle avait longtemps suivi le couple à travers la foule ; elle avait surpris des mots, des phrases, aperçu des gestes qui ne laissaient aucun doute sur l'intimité qui existait entre Jules et sa compagne ; et, par amitié toujours, elle s'était pressée de venir en faire son rapport à Célestine. Figurez-vous ce qu'éprouva la pauvre fille, en recevant à bout portant cette étrange nouvelle qu'elle était si loin de pressentir ! Il y a des douleurs qui ne peuvent s'exprimer ni se peindre. Célestine conserva du moins les apparences : elle resta froide et calme, et prit même sur elle de remercier son amie, ne doutant pas qu'en effet celle-ci n'eût obéi à un pur sentiment de tendre intérêt, d'affectueuse bienveillance.

Jules devait venir le soir chez Célestine ; mais avant de lui parler, Célestine voulut aller aux enquêtes. Elle congédia vivement son amie, avec promesse de la tenir au courant de tout ce qu'elle pourrait découvrir. Elle mit son chapeau, son châle et sortit. Elle se rendit à grands pas à la maison habitée par Jules ; le portier lui ayant dit qu'il y était, elle monta droit à sa chambre, chose qu'elle n'avait faite de sa vie, et le trouva sur la porte, au moment où il sortait ; elle le força de rentrer avec elle. Ce qui se passa entre eux, ce que Jules répondit à Célestine, les aveux qu'il lui fit ou les excuses qu'il lui donna, personne n'a jamais pu le savoir. Ce qu'il y a de positif, c'est qu'après une heure d'entretien, Célestine descendit seule l'escalier de Jules, rentra chez elle aussi vite qu'elle en était partie, et que Jules ne vint pas le soir, comme il en avait l'habitude. Le lendemain, vers midi, l'amie de Célestine, qui était déjà venue frapper plusieurs fois, et qui n'avait pas reçu de réponse, inquiète de ce silence et poursuivie d'une idée funèbre, fit ouvrir la porte de la mansarde. Hélas ! c'est un dénouement à la fois bien sombre et vulgaire ! Mais, que voulez-vous ? les histoires vraies finissent comme elles peuvent. La pauvre Célestine était couchée sur son lit, dans l'attitude du sommeil ; à côté du lit se trouvait le réchaud fatal, éteint et glacé comme elle. Sur sa table, il y avait une petite lettre pliée et cachetée, avec cette suscription. « A ma seule amie. » La personne que désignait ce titre ouvrit la lettre, et n'y lut que deux mots, tracés d'une main défaillante : « C'était lui ! »

ÉDOUARD MONNAIS.
(*Courrier Français*).

Annonces, Avis divers.

Etude de M^e Alph. Bonabeau, avoué à Nevers.

VENTE

SUR LICITATION,

En l'audience des criées du tribunal civil de Nevers,

de

DEUX MAISONS

et

D'UNE VIGNE,

appartenant au sieur Louis FRESSE, et à ses enfants.

L'adjudication préparatoire a eu lieu le mercredi onze novembre 1840, à midi.

L'adjudication définitive aura lieu le mercredi neuf décembre 1840

On fait savoir à tous qu'il appartiendra qu'en vertu d'un jugement contradictoirement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Nevers le vingt-huit juillet mil huit cent quarante, dûment enregistré, et signifié.

Et à la requête, poursuite et diligence du sieur Antoine-Jules Fresse, fils aîné, marchand tonnelier, demeurant à Nevers, ayant pour avoué constitué M^e Alphonse Bonabeau, demeurant audit Nevers rue du fer n^o 12, d'une part;

En présence 1^o du sieur Louis Fresse père, propriétaire, maître tonnelier et marchand de vin en gros, demeurant aussi à Nevers, agissant tant en son nom personnel que comme tuteur naturel et légal de Joseph, Auguste, Marie et Alexis Fresse, enfants mineurs issus de son mariage avec la dame Madeline Tiger, son épouse décédée, collicitant, ayant pour avoué constitué M^e Alexis Frébault, demeurant à Nevers rue d'Orléans; d'autre part;

2^o Du sieur Pierre-Antoine René Simonin, propriétaire, demeurant à Nevers, agissant au nom et comme subrogé-tuteur de Marie, Joseph, Auguste et Alexis Fresse, enfants mineurs issus du mariage de Louis Fresse avec Madeline Tiger, son épouse, décédée, aussi collicitant, ayant pour avoué constitué M^e Hippolyte Durand, demeurant audit Nevers rue St-Martin n^o 1, encore d'autre part;

Il sera procédé, en l'audience des criées du tribunal civil de première instance séant à Nevers, en l'une des salles du château ducal, pardevant Monsieur le président d'audience commis à cet effet, et après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, à la vente et adjudication publique aux enchères en trois lots, au plus haut metteur et dernier enchérisseur, et à l'extinction des feux sans enchères, de deux maisons et d'un enclos de vignes ci-après désignés, dépendant de la communauté qui a existé entre ledit sieur Louis Fresse père et la dame Madeline Tiger son épouse, et de la succession de cette dernière.

DÉSIGNATION.

PREMIER LOT.

Une maison sise rue de Nièvre de cette ville de Nevers, portant le n^o 55. Sa largeur sur ladite rue est de neuf mètres, sa longueur allant jusqu'à la rue de la Ruelle, est de trente-neuf mètres soixante-dix centimètres.

Elle tient du nord à la rue de Nièvre, du midi à la rue dite la Ruelle, du levant à la maison de Monsieur Robert médecin, et du couchant aux maisons des sieurs Tendre et Purseigle.

Au rez-de-chaussée, côté du levant, est une boutique sur la rue de Nièvre, chambre à la suite éclairée sur la cour, puis une cuisine; du couchant encore sur la rue de Nièvre, une autre boutique et chambre à la suite, aussi éclairée sur la cour.

On arrive au premier étage par un corridor et un escalier en pierre très-bien éclairé. Ce premier se compose de quatre chambres à feu et quatre cabinets à la suite, un grenier carrelé règne sur le tout.

Au dessous du rez-de-chaussée sont deux caves pouvant contenir environ deux cents hectolitres de vin, puis une autre cave sous maison du sieur Tendre, pouvant contenir cent hectolitres.

Une cour avec puits au millet, et lieux d'aisances.

Au fond de la cour une grande cuisine, à la suite un grand et un petit magasin éclairés sur la cour du sieur Purseigle.

Nota. Au-dessous du grand magasin est une cave ayant son entrée par la cour du sieur Purseigle, auquel elle appartient.

Dans les magasins est une écurie à tenir deux chevaux, l'entrée desdits magasins et écurie est par la rue de la Ruelle.

Au-dessus de la grande cuisine plus haut décrite, est une chambre à feu donnant sur la cour, et au-dessus des susdits magasins sont deux grandes chambres, l'une éclairée par deux croisées sur la cour de Purseigle l'autre par une croisée sur la rue de la Ruelle.

On arrive à ces appartements par deux escaliers en bois, l'un par la rue de la Ruelle, l'autre par la cour;

Un grenier carrelé règne sur le tout.

Les dits bâtiments sont couverts en tuiles.

Le tout estimé dix-neuf mille francs ci. 19,000 »

DEUXIÈME LOT.

Une autre maison sise rue du fer, de cette dite ville de Nevers, portant le n^o 4.

Sa largeur surladite rue est de quatorze mètres et sa longueur de vingt-deux mètres.

Elle tient du levant à une cour commune, du couchant à la rue du Fer et du nord à la maison des héritiers Petit; corridor ou passage commun entre, du midi aux maisons Simonot et Dameron.

Au rez-de-chaussée, sur la rue du fer, à côté du corridor, est une boutique, puis une chambre à feu à la suite, et encore un petit magasin; au dessus au premier sont, une chambre à cheminée, pallier et deux cabinets dont un avec cheminée, on y monte par un escalier en pierre, commun à la maison Petit, le dessous dudit escalier dépend de la maison Fresse, grenier au-dessus desdites chambres.

Du côté des maisons Simonot et Dameron, une autre boutique et chambre à feu à la suite, avec cave à contenir quarante hectolitres. Cette cave a son entrée sur la rue du fer, comme ladite boutique.

Au premier une chambre à feu avec grenier au-dessus.

Au fond de la cour commune, une chambre à feu avec cave au-dessous à contenir quarante hectolitres. Au dessus de ladite chambre est un grenier appartenant au sieur Chappe tonnelier.

Le tout estimé dix mille francs, ci. 10,000 »

TROISIÈME LOT.

Une closerie située commune de Varennes-les-Nevers, tenant des levants, midi et couchant aux chemins allant de Nevers au Fourdevaux et à Vauzelle, et du nord à la terre du sieur Rapin.

Elle se compose d'un bâtiment à chaux et à sable, couvert en tuiles avec porte cochère; ledit bâtiment servant de vinerie à huit mètres de largeur, sur huit de longueur réduits, on peut le convertir en habitation.

A la suite du susdit bâtiment est un petit jardin, planté d'arbres nains, puis une vigne en bon état et un verger garni d'assez bon nombre d'arbres fruitiers en plein rapport, le sol est semé de luzerne et graines de foin. La totalité de l'enclos contient environ cinquante ares, dont vingt-neuf en vignes, le surplus en bâtiment, jardin et verger. Ledit enclos est entouré en partie de murs avec arbres espaliers et partie de haie vives.

Ladite closerie et dépendances estimées, deux mille deux cents cinquante francs, ci. 2,250 »

MISES A PRIX :

Pour faciliter la vente, le jugement du 28 juillet mil huit cent quarante, a ordonné que les biens dont il s'agit seraient vendus sur les mises à prix suivantes, fixées au-dessous de l'estimation, savoir :

1 ^o Lot, mise à prix.	16,400 »
2 ^o Lot.	8,600 »
3 ^o Lot.	2,000 »
Total.	27,000 »

Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente a été lu et publié à l'audience des criées du tribunal civil de Nevers, le lundi quatorze septembre mil huit cent quarante, heure de midi.

L'adjudication préparatoire a eu lieu le mercredi onze novembre mil huit cent quarante, en l'audience des criées du tribunal civil de Nevers, à l'issue de l'audience, sur les mises à prix ci-dessus.

L'adjudication définitive aura lieu le mercredi neuf décembre mil huit cent quarante, sur les mises à prix du montant de l'adjudication préparatoire.

S'adresser pour avoir connaissance du cahier des charges, 1^o à M^e Alphonse Bonabeau, avoué poursuivant, demeurant à Nevers rue du fer n^o 12;

2^o A M^e Alexis Frébault, avoué collicitant demeurant à Nevers, rue d'Orléans.

3^o A M^e Durand aussi avoué collicitant demeurant à Nevers rue St-Martin n^o 1.

4^o Enfin au greffe du tribunal civil de Nevers où ledit cahier des charges est déposé.

Fait et rédigé à Nevers, par l'avoué soussigné le treize novembre mil huit cent quarante.

Signé Alphonse BONABEAU.

Enregistré à Nevers, le quatorze novembre mil huit cent quarante, folio 103, recto, case 6, reçu un franc et dix centimes pour décime.

Signé A. VIMAL.

M. WELLE,

Marchand-Tailleur de Paris.

A l'honneur de prévenir les habitants qu'il vient d'arriver avec assortiment considérable de marchandises toutes confectonnées, telles que :

Manteaux de tout genre, Redingotes, Habits, Paletots, Vestes, Pantalons et Gilets. Costume d'enfants, grand choix de Robes de chambre, Cravates d'hiver et autres articles de nouveautés.

Il est débarré Magasin de M. Martin, en face l'hôtel de l'Europe, pour sept jours seulement.

LIBRAIRIE

DE F. LACOCHE

Place Guy-Coquille à Nevers.

PUBLICATIONS POPULAIRES.

Almanach populaire pour 1841. — Discours politiques sur la réforme électorale. — Le Livre du peuple. — Paroles d'un croyant. — Affaires de Rome. — Politique à l'usage du peuple. — Questions politiques — De l'esclavage moderne. — Sophismes parlementaires. — Questions d'un Jacobin. — Justes frayeurs de la Banlieue. — Histoire de l'Esprit public en France. — Pérégrination en Orient. — Contes d'Altaroche. — Procès de Mme Laffarge. — Procès de Louis Napoléon. — Première partie du Dictionnaire politique. — Paul-Louis Courier.

Toutes ces brochures sont cotées au prix de Paris.

AVIS.

Krieger, Brasseur a l'honneur de prévenir le Public, qu'il occupe le Café du Centre, et qu'il tient entrepôt de bière mousseuse, à 3 francs le panier composé de 12 cruchons; si l'on prend au-dessous, on la payera 35 centimes, prix ordinaire.

PATE pectorale et SIROP de NAFÉ D'ARABIE
Contre les RHUMES, Catarrhes, ENROUEMENTS, Coqueluches et Irritations de POITRINE.

RACAHOUT DES ARABES,

Aliment des CONVALESCENTS, des DAMES
A Nevers, chez Mme Henriot, directrice des Messageries Laffite.

Etat civil de la ville de Nevers.

Décès du 7 au 14 novembre.

Robelin Rémy-Adolphe, âgé de 3 ans, né à Nevers, déc. chez son père, pl. St-Aricle.

Fourès Honorine, âgée de 20 ans, née à la Grasse (Aude), célibataire, déc. r. St-Martin.

Jame Antoine, âgé de 16 jours, enfant naturel exposé, décédé à l'hospice.

Bouiller Jean, âgé de 28 ans, grenadier au 54^e de ligne, né à Thaix (Nièvre), décédé à l'hospice.

Frébault Pierrette, âgée de 26 ans, née à Nevers, épouse de Antoine Bruniot, rue St-Etienne.

Bruniot Pauline-Emélie, âgée de 5 mois, née à Nevers, décédée rue St-Etienne.

Burlin Louise, âgée de 21 ans, née à Nevers, célibataire, décédée rue St-Genest.

Léonard Victorine Eugénie, âgée de 2 ans, née à Nevers, décédée rue des Ardilliers.

Monate Jean-Pierre, âgé de 17 ans, né à Monlet (Haute-Loire), décédé à l'hospice.

Collet Antoine, âgé de 10 jours, enfant jumeau, né à Nevers, décédé ruelle du Rivage.

Moreau Pierre, âgé de 59 ans, époux de Gabrielle Hittier, décédé route de Paris.

Mariages.

Dubreuil Frédéric, né à Pougues, et Chevrier Marie, née à Nevers.

Julien Jacques, né à Urzy, et Gonin Marie, née à Nevers.

Ricrock Jacques, né à Nevers, et Chevvauchet Marie, née à Nevers.

Combrisson Pierre, né à Sermoise, et Fauvaux Anne-Augustine, née à Parigny-l'Évêque (Sarthe.)

Naisances.

3 enfants légitimes du sexe féminin.
2 id. du sexe masculin.
1 enfant naturel id.

HALLE DE PARIS. - FARINES, les 159 kil.

de choix.	56 00 à 57 00
premières marques.	54 00 55 00
deuxièmes idem.	52 00 53 00
troisièmes idem.	50 00 51 00
Marques inférieures.	38 00 47 00
2 ^e qual. de tous pays.	36 00 42 00
3 ^e id.	28 00 34 00
4 ^e id.	22 00 25 00

Résumé des variations sur les cours du blé aux marchés ci-dessous.

HAUSSE. — Beaugency, Beauvais, Bléré, Chartres, Coulommiers, Clermont (Oise), Crépy, Etampes, Mont-Didier, Melun, Nogent-le-Rotrou, Orléans, Pont-St-Maxence, Péronne, Provins, Rambouillet, Rosoy, Soissons.

BAISSE. — Abbeville, Brezoles, Châteaugontier, Douai, Evreux La Capelle, Metz, Reims.

BOURSE du 17 Novembre.

Une assez forte baisse a eu lieu aujourd'hui. Le 3, à Tortoni, était à 77-60, et a ouvert au parquet à ce prix. La baisse a continué après l'ouverture, et la rente est tombée à 77-25. Il y a eu d'assez fortes ventes faites à ce prix. Cette baisse a été suivie d'une réaction en hausse, qui s'est prolongée jusqu'à la fin de la bourse, et la rente a fermé au parquet à 77-95. A quatre heures, elle était retombée à 77-75.

On attribue généralement cette baisse à l'article belliqueux du Journal des Débats

5 0/0	109—70	Et. rom.	99—
4 1/2 0/0	000—»	Espagne act.	24—1/2
4 0/0	961—00	5 0/0 belge.	97—7/8
Oblig. de P.	1265—00	3 0/0 belge.	
Banque.	3220—	Coup. Laffite 1655—»	
Naples.	102—60	»	000—»

FOIRES DE LA NIÈVRE. — Novembre.

12 Guérigny, Saint-Martin-du-Puits.	21 Châtillon.
14 Cossaye.	23 Ouroux.
16 Saint-Honoré.	25 Aunay, Neuvy s-Loire, St-Pierre et Tannay.
19 Corbigny.	30 Decize et Donzy.
20 Bouhy.	

Le Directeur-Gérant, LACOCHE.

Nevers — Imprimerie de J. PINET.